



Je paie une mutuelle santé que je n'utilise pas

Par **loleen**, le **24/11/2008** à **10:24**

bonjour,
il y a 6 ans ou plus, j'ai souscrit une assurance mutuelle mais ne m'en suis jamais servie, je continue a etre prélevée sur mon compte courant sans avoir le moindre papier d'eux.
comment puis je faire pour résilier et voir etre remboursée de ce service inutile ??
merci d'avance,
cordialement,

Par **timati**, le **24/11/2008** à **12:43**

Bonjour,

Votre demande est assez curieuse! L'adhésion à une mutuelle en France n'a aucun caractère obligatoire. Vous avez donc souscrit de votre propre gré.

Alors effectivement il y a un "risque" pour qu'elle ne vous serve pas mais à l'inverse elle peut être très utile en cas de pépin, ou simplement en cas de visite chez le médecin.

Quoi qu'il arrive, on ne vous remboursera pas les cotisations déjà versées.

Si vous souhaitez résilier, il vous faut le faire avec lettre AR à la date anniversaire de votre contrat.

Cordialement.

Par **chaber**, le **25/11/2008** à **07:09**

[citation]Quoi qu'il arrive, on ne vous remboursera pas les cotisations déjà versées.
Si vous souhaitez résilier, il vous faut le faire avec lettre AR à la date anniversaire de votre contrat.

[/citation]

Il est clair qu'un assureur ne rembourse pas les primes même s'il n'intervient pas
Pour résilier procédez par LR avec AR au moins 2 mois avant la date anniversaire du contrat.